



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes d'ajouts de nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante **FERTIGOFOL ORIGIN***

*de la société AGRONUTRITION*

*enregistrées sous les n°2022-2875 et 2022-2877*

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms FERTIGO PAYRE NG et FOLIAVISTA TOTAL NG.



## Informations générales

<b>Noms du produit</b>	FERTIGOFOOL ORIGIN QUALIGOFOOL ORIGIN ABINEL ORIGIN AG BOOSTER NG FERTIGOFOOL ULTRA NG INO GREEN ULTRA NG INTERRA PRO NPK ORIGIN FERTIGO PAYRE NG FOLIAVISTA TOTAL NG
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Matière fertilisante - Concentré soluble d'acides aminés d'origine végétale et d'éléments minéraux.
<b>Titulaire</b>	AGRONUTRITION PARC ACTIVESTRE 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE France
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Numéro d'intrant</b>	626-2021.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1210893

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 10/10/2022

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:

*Marie-Christine DE GUENIN*

D7F05C1BB83743A...